

Nouvelles pratiques sociales



ALENA et intégration des trois Amériques : vision et rôle des agents de changement

Yves Chaloult

Volume 7, Number 2, Fall 1994

La recherche sociale et le renouvellement des pratiques

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301287ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301287ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (print)

1703-9312 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Chaloult, Y. (1994). ALENA et intégration des trois Amériques : vision et rôle des agents de changement. *Nouvelles pratiques sociales*, 7(2), 207–208.
<https://doi.org/10.7202/301287ar>

Article abstract

L'auteur brosse un rapide tableau de l'intégration régionale actuelle au niveau des trois Amériques. Il analyse ensuite pourquoi les agents de changement appuient l'idée d'une intégration de l'Amérique latine allant au-delà de simples accords commerciaux et pourquoi ils sont, par ailleurs, réticents face à l'intégration des pays de l'hémisphère sud à celui du nord, via l'ALENA. Il scrute aussi les possibilités d'action qui s'offrent aux mouvements sociaux dans ce nouveau cadre. Il conclut que des « espaces » existent pour le renouvellement des pratiques sociales et que les agents de changement doivent les occuper.



Les pratiques sociales d'ailleurs

ALENA et intégration des trois Amériques : vision et rôle des agents de changement

Yves CHALOULT
Université de Brasília
Brésil
et professeur invité
Département de sociologie
Université du Québec à Montréal

L'auteur brosse un rapide tableau de l'intégration régionale actuelle au niveau des trois Amériques. Il analyse ensuite pourquoi les agents de changement appuient l'idée d'une intégration de l'Amérique latine allant au-delà de simples accords commerciaux et pourquoi ils sont, par ailleurs, réticents face à l'intégration des pays de l'hémisphère sud à celui du nord, via l'ALENA. Il scrute aussi les possibilités d'action qui s'offrent aux mouvements sociaux dans ce nouveau cadre. Il conclut que des « espaces » existent pour le renouvellement des pratiques sociales et que les agents de changement doivent les occuper.

INTRODUCTION

Nous vivons dans un monde multipolaire et globalisé où l'information et les nouvelles formes de communication occupent une place clé. Nous observons une interdépendance accrue à tous les niveaux, conduisant souvent à la « mondialisation » des mouvements sociaux locaux. « Le local devient global et le global devient local ». (Carnoy *et al.*, 1993 : 2)

Un autre phénomène prend de l'ampleur : la régionalisation des marchés qui avance à grand pas en Europe, dans le Bassin du Pacifique et en Amérique du Nord après l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) en janvier 1994. En Amérique latine, dix Accords de libre-échange ont été signés entre divers pays de 1990 à 1993 ; nous observons un processus graduel d'interdépendance économique dans la région (CEPALC, 1994). Parallèlement, plusieurs pays d'Amérique latine ont formulé leur intention de s'insérer dans l'ALENA, ayant auparavant adhéré au « Consensus de Washington » en accélérant la libéralisation, la privatisation et la déréglementation de leur économie. En outre, la convocation, par le président des États-Unis, d'une conférence des dirigeants de tous les pays des trois Amériques, en décembre 1994 à Miami, peut stimuler le processus de rapprochement en cours.

Dans cet article, nous tenterons de répondre aux deux questions suivantes : Comment les agents de changement analysent-ils l'actuel processus d'intégration de l'Amérique latine et, parallèlement, l'intégration de pays de cette région à l'ALENA ? Face à cette réalité, quelle influence et quels espaces s'offrent aux mouvements sociaux désireux de participer à l'histoire en cours ?

Nous procéderons en trois étapes : 1) nous présenterons quelques données sur l'intégration régionale dans les Amériques ; 2) nous dégagerons l'analyse des agents de changement face à cette réalité ; 3) nous ferons ressortir les pratiques sociales possibles dans un contexte d'intégration.

NOUVELLE RÉALITÉ

Longtemps avant l'entrée en vigueur de l'ALENA en 1994, l'économie du continent nord-américain était déjà intégrée à divers niveaux. Pour les États-Unis, l'importance de l'ALENA est évidemment beaucoup plus d'ordre politique que commercial ou économique. Sous cet angle, l'accord favorise la stabilisation politique du Mexique et aide à consolider sa libéralisation économique. Selon l'ambassadeur américain au Mexique en 1991, « l'ALENA peut être vu comme un instrument de promotion, de consolidation et garantie de la continuité des politiques de réforme économique au Mexique après l'administration Salinas » (Grinspun et Kreklewich, 1994). L'accord aide aussi à renforcer la position du Mexique comme pouvoir sous-hégémonique face à l'Amérique centrale (Foweraker, 1994). De plus, l'ALENA fait aussi partie du « régionalisme stratégique » américain, basé sur leur vision hégémonique de la sécurité économique internationale (Deblock et Brunelle, 1993).

Du point de vue du Mexique, pays asymétrique de l'accord, l'ALENA accélère sa modernisation, renforce son modèle néolibéral et lui permet

d'obtenir plus d'investissements à cette fin. Le Canada, craignant d'être isolé dans son propre continent, opte pour l'intégration à trois.

Nous reportant maintenant à l'Amérique latine, nous observons qu'après la décennie «perdue» des années 80, la croissance économique reprend. De 1990 à 1993, ses importations passent de moins de 100 à presque 150 milliards de dollars américains (Fuentes, 1994 : 6). Ces dernières années, c'est la région du monde où les exportations américaines croissent le plus rapidement (Hakim, 1993).

En moins de 5 ans, de 1990 à 1994, plus de 15 accords bilatéraux ont été signés dont celui, en 1994, entre le Groupe des trois (G-3), formé par la Colombie, le Venezuela et le Mexique. Il y a une intensification de l'interdépendance régionale ; les exportations intrarégionales passent de 11 % de l'ensemble des exportations de la région en 1990 à près de 17 % en 1992 (CEPALC, 1994 : 57). Le régionalisme ouvert s'intensifie.

Par ailleurs, les anciens accords d'intégration sous-régionale, en Amérique centrale et dans les pays andins, sont revigorés ; un nouvel accord, basé sur l'axe Brasília-Buenos-Aires, formulé durant les années 80 avec une forte connotation géopolitique, est célébré en 1991 entre le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay, créant l'ambitieux Marché commun du Sud (MERCOSUL), ayant plus de 200 millions d'habitants. Le Traité d'Assomption, qui crée ce bloc, prévoit à partir de 1995, non seulement une zone de libre-échange, mais aussi une union douanière et un marché commun. Le commerce intra-MERCOSUL qui totalisait 3,6 milliards de dollars américains en 1990, atteignait plus de 8 milliards de dollars américains en 1993. En 1991, ce nouveau bloc signait un Accord commercial avec les États-Unis et, en 1992, un Accord de coopération interinstitutionnel avec les Communautés européennes.

Considérant les trois Amériques, en juin 1990, les États-Unis lançaient l'initiative «Entreprise pour les Amériques», dont l'objectif principal était la formation d'une zone de libre-échange hémisphérique «du port d'Anchorage à la Terre de Feu», selon l'expression du président Bush. Cette initiative a connu ses hauts et ses bas. Aujourd'hui, afin de mettre en évidence la dimension commerciale et de la dissocier de l'administration Bush, on parle d'une «Zone de libre-échange de l'hémisphère ouest», laquelle sera possiblement revigorée par la Conférence de Miami, dont nous avons fait état plus haut. Cette zone créerait le plus vaste marché de la planète, ayant 700 millions d'habitants et un produit intérieur brut de 7,3 trillions de dollars américains (Foweraker, 1994). Finalement, plusieurs pays latino-américains, entre autres le Chili, l'Argentine, le Costa Rica et la Colombie, ont explicitement manifesté leur désir d'intégrer l'ALENA, même si les règles d'accessibilité ne sont pas

claires et le coût du « billet d'entrée » pourrait être extrêmement élevé. Le gouvernement américain analyse les demandes sérieusement, sachant toutefois qu'un Congrès plutôt réticent devra sanctionner toute décision du pouvoir exécutif à ce sujet. Le Mexique ne semble pas trop intéressé à ce que le nombre de membres du bloc augmente et le Canada, pour sa part, paraît plutôt favorable à l'idée que d'autres pays, comme le Chili, intègrent l'Accord.

L'ANALYSE DES AGENTS DE CHANGEMENT

Les agents de changement perçoivent l'actuelle tendance à l'intégration entre les pays d'Amérique latine et le rapprochement entre cette région et l'Amérique du Nord, comme étant un « fait accompli ». En principe, ils sont en majorité sympathiques à l'idée d'intégration entre pays de l'hémisphère sud. Ce qu'ils estiment discutable, c'est l'idéologie néolibérale sur laquelle elle se base et, conséquemment, la manière et, à l'occasion, le rythme de cette intégration.

La plupart des agents estiment que l'intégration peut améliorer le niveau de compétitivité internationale de l'Amérique latine et favoriser la complémentarité entre les pays. Elle peut aussi intensifier un processus clé : l'innovation et la diffusion technologique. L'intégration comporte d'autres avantages comme l'harmonisation des politiques explicites d'intégration, l'accroissement des investissements et la prévention contre la déviation du commerce et la diminution de nouvelles restrictions (CEPALC, 1994). Si les pays du Sud réussissent à s'unir davantage, ils pourront certainement faire face à un contexte extérieur hostile ainsi qu'aux multiples pressions de ceux du Nord.

D'un autre côté, les agents de changement observent plusieurs contradictions dans la façon dont est actuellement menée l'intégration en Amérique latine. En effet, les accords sont trop souvent centrés sur les aspects commerciaux, laissant de côté la complémentarité productive, industrielle et technologique ou la sécurité alimentaire. De plus, les États renoncent à leur capacité de régulation et tout le processus de restructuration productive dépend de la logique des marchés, contrairement à ce qu'a fait l'Union européenne qui a élaboré et appliqué des politiques spécifiques face, par exemple, aux problèmes agricoles et aux déséquilibres nationaux ou régionaux. Les accords consolident les politiques néolibérales adoptées dans chaque pays.

Dans le contexte de crise économique et politique que plusieurs pays de la région vivent, l'absence d'intervention de l'État permet aux inégalités entre régions, groupes sociaux ou secteurs d'augmenter dramatiquement, ce qui amène l'exclusion économique, politique, sociale et culturelle, au lieu de

l'intégration. Face à cette réalité, nous percevons mieux l'importance des mouvements sociaux qui peuvent et doivent s'imposer comme les principaux acteurs du changement, faisant appel à de multiples formes d'action politique et sociale qui réduiront l'impact du mouvement d'exclusion en cours (Touraine, 1991).

Si nous pensons maintenant à l'hypothèse d'une future intégration de pays de l'Amérique latine à l'ALENA, cela obligerait plusieurs pays à appliquer des réformes radicales dans leur économie dans un laps de temps très court. La magnitude de ces ajustements serait encore plus grande dans la mesure où les barrières tarifaires et l'intervention de l'État sont plus grandes (Weston, 1994) comme, par exemple, au Brésil. Les ajustements seraient significatifs et coûteux en termes de protection des droits de propriété intellectuelle, de règles sur les investissements étrangers, d'accès aux ressources naturelles, de règles d'origine, etc.

Considérant les entreprises transnationales qui depuis longtemps défendent les accords de libre-échange, il paraît évident qu'elles bénéficieront énormément de la nouvelle situation, parce qu'elles envisagent les facteurs de production et le marché des consommateurs sur le plan global et qu'elles sont capables de tirer profit du marché élargi par l'intégration. Sachant que ces entreprises évaluent leurs activités locales en tenant surtout compte des contributions aux objectifs globaux de l'entreprise et non de leurs résultats pays par pays, cela signifie qu'elles ne défendent pas, en premier lieu, les intérêts nationaux et qu'elles ne partagent pas nécessairement leurs profits avec les consommateurs du pays où elles investissent.

LES CONSÉQUENCES SOCIALES DE L'INTÉGRATION EN AMÉRIQUE LATINE

Les coûts, principalement à court terme, peuvent être très élevés, quand on sait que, pour plusieurs pays, le prix de l'ajustement aux politiques néolibérales fut énorme. Par exemple, en Argentine, selon Schvarzer (1994), les salariés ont perdu 30 % de la valeur réelle de leur salaire, en plus d'être touchés par une augmentation considérable du chômage. Au Chili, l'ajustement économique a réussi ; toutefois, il a provoqué une baisse de 20 % des salaires, un chômage de 25 % durant les quatre premières années du processus et une diminution de 20 % des dépenses sociales *per capita* (Weston, 1994).

Dans des sociétés où il existe d'énormes inégalités sociales internes et une profonde crise de l'État-providence, le processus d'ouverture et d'intégration aggrave souvent ces disparités ; les classes sociales les plus capitalisées

sont plus aptes à se protéger et à surmonter les difficultés. Les agents de changement estiment, qu'à court et moyen terme, l'intégration augmentera l'écart dans les revenus dans un continent où la concentration de la richesse est une des plus élevées et contradictoires de la planète. Elle peut aussi contribuer à augmenter la concentration de la propriété terrienne, là où les distorsions sont déjà immenses, étant donné que, selon les Nations unies, le Paraguay, avec un index Gini de 0,94, et le Brésil, avec un de 0,88, sont respectivement premier et troisième au monde en ce qui concerne la concentration des terres (Palau, 1993).

Sans un projet interne clair, sans une économie nationale structurée et forte et sans la consolidation de la démocratie, le coût social de l'intégration, en termes de classes, de régions et de secteurs, peut être très élevé, surtout si cette intégration est faite à un rythme accéléré et sans participation populaire.

QUE DIRE DES CONSÉQUENCES SOCIALES D'UNE ADHÉSION À L'ALENA ?

À ce sujet, il est important de noter la place que la question sociale occupe dans cet accord. Selon Brunelle et Deblock (1994), contrairement à l'Union européenne, dans l'ALENA, «la dimension sociale est totalement absente [...] Ce sont les partenaires qui auront les normes les plus exigeantes qui risqueront de devoir réajuster à la baisse les niveaux de leurs dépenses sociales et, par conséquent, la dispense de leurs services sociaux». Ce serait le cas au Canada. Face au *dumping* social au Mexique et à la compétition sociale aux États-Unis et au Canada, spécialement pour des travailleurs non qualifiés comme les immigrants, l'intégration pourra provoquer une diminution des niveaux de protection sociale et un affaiblissement de plusieurs organismes sociaux, comme les syndicats.

En termes de perte d'emplois, on estime que, seulement au Mexique, plus de un million de petits paysans et trois millions de producteurs ruraux communautaires ne résisteront pas à la compétition avec l'agriculture américaine, surtout en ce qui concerne les grains. Selon le sous-ministre de l'Agriculture du Mexique, plus de 13 millions de producteurs ou travailleurs ruraux devront immigrer vers les villes au cours des dix prochaines années (Foweraker, 1993: 285).

Si de nouveaux pays s'intègrent à l'ALENA, ils devront accepter les «règles du jeu», déjà définies, et seront directement affectés par l'absence de dimension sociale dans cet accord, comme cela avait d'ailleurs été souligné durant les négociations par plusieurs organismes communautaires, syndicaux ou de défense des droits des citoyens consommateurs de services

sociosanitaires. Cela signifie que ces pays, qui auront un faible pouvoir de négociation, payeront cher en termes socio-économiques, ce qui contribuera à accélérer l'actuel processus d'exclusion sociale.

En somme, chaque pays doit consolider son projet interne et penser d'abord à une forme d'intégration sous-régionale latino-américaine qui serait effective et dynamique, afin de diminuer les asymétries face à l'Amérique du Nord. Du point de vue social, le processus d'intégration entre les Amériques, via ALENA, devrait être reporté *sine die*.

PRATIQUES SOCIALES FACE À L'INTÉGRATION

Nous partons du principe que les acteurs sociaux qui appartiennent à l'opposition sociale et politique peuvent influencer sur le contenu des compromis institutionnels et politiques (Vaillancourt, 1993 : 9). Quelles sont donc les pratiques sociales des agents de changement, des mouvements sociaux et aussi des décideurs publics face au processus d'intégration dans les trois Amériques ? Nous analyserons trois niveaux d'intervention concernant la société civile, le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif.

En ce qui concerne la société civile, nous aborderons en premier lieu la position des groupes communautaires et, ensuite, celle des milieux syndicaux. Quels sont les acteurs de ces groupes ? En termes génériques, nous pouvons parler des organisations du réseau non gouvernemental qui, souvent, favorisent de nouvelles formes de représentation, tant sur le plan national qu'international, en étant très actives, par exemple, dans des événements internationaux comme la Conférence sur l'environnement à Rio de Janeiro en 1992.

Face à la problématique de l'intégration, il y a des groupes d'intérêts très spécifiques qui s'organisent : petites entreprises urbaines menacées, associations d'agriculteurs, organismes professionnels, minorités ethniques, militants de l'environnement, défenseurs des droits des femmes, etc. L'intégration affecte souvent plus durement ces dernières en regard de perte d'emploi ou de discriminations multiples. Le mouvement des femmes s'organise donc, non seulement au travail, mais aussi au niveau des quartiers et en groupes reliés entre eux sur le plan international (Sinclair, 1992).

Ces groupes sociaux, de même que plusieurs organismes communautaires, revendiquent que les lois existantes soient appliquées durant le processus d'intégration ; cela n'est pas chose facile en Amérique latine où les meilleures législations sont souvent ignorées, notamment celles concernant les codes d'éthique, la défense du consommateur et la protection alimentaire.

Parmi les pratiques sociales spécifiques à surveiller, il y a celles où les acteurs sociaux contribuent à dénoncer les inégalités existantes et les conséquences de l'intégration face à cette réalité, comme en a témoigné le mouvement social au Chiapas, sud du Mexique, au début de 1994. Dans ce cas exemplaire, les agents de changement ont contribué à conscientiser leur pays et la communauté internationale au sujet de la situation d'exclusion dans laquelle vivait la population indigène de la région. Ils ont mis en évidence un fait : sans une intervention spécifique de l'État, l'ALENA contribuera à exacerber ce processus séculaire d'exclusion.

Devant les pertes d'emploi que provoque l'intégration, les acteurs sociaux revendiquent que les États subventionnent temporairement les petites industries à croissance rapide, élaborent des programmes régionaux, stimulent les cours de recyclage et les innovations technologiques. À l'exemple de l'Union européenne, des fonds publics doivent être mis à la disposition de la restructuration sur les plans sectoriel et régional.

On se mobilise pour que soit adoptée une charte sociale qui contribuerait à défendre les droits des travailleurs et des consommateurs, les bénéfices sociaux existants, la protection de l'environnement, etc.

Par ailleurs, une intégration large devrait mettre de nouveau en évidence sur la « table de négociation » un des problèmes les plus graves et coûteux de l'Amérique latine : la dette extérieure.

Finalement, les acteurs sociaux savent fort bien que leur pratique sociale se doit d'avoir un bon *timing*, puisque que l'impact de leurs interventions sera souvent plus grand avant et pendant le processus de négociation d'un accord qu'après. Par exemple, en ce qui concerne l'accord complémentaire sur l'environnement, négocié dans l'ALENA, plusieurs groupes craignent que, à défaut de pouvoir participer à certains comités, ils ne puissent pas évaluer si leur gouvernement défend de façon satisfaisante les standards environnementaux préconisés (Weston, 1994 : 34).

En analysant maintenant la position des milieux syndicaux, nous constatons que, face à l'internationalisation des capitaux et des marchés, le mouvement syndical doit aussi s'unir sur le plan continental et élaborer des stratégies basées sur des informations et des analyses globales avec une optique internationale. Ainsi, en 1987, des travailleurs latino-américains ont créé la coordination des centrales syndicales des pays du Cône Sud, incluant les quatre pays du MERCOSUL, le Chili et la Bolivie. De plus, à l'exemple des travailleurs des pays andins, les centrales syndicales de plusieurs pays créèrent, au début des années 90, des instituts pour analyser, entre autres, la signification et les perspectives du processus d'intégration dans le Cône Sud et autres régions.

Historiquement, les centrales syndicales de l'Amérique latine ont appuyé l'intégration régionale (Rodríguez, 1993). Ce sur quoi elles ne sont pas d'accord, c'est sur la conduite du processus. Par exemple, en ce qui concerne le MERCOSUL, les présidents des principales centrales syndicales des quatre pays se sont réunis, en 1992 à Montevideo, capitale administrative de ce bloc, afin d'analyser ses retombées pour les travailleurs. Dans un document envoyé aux présidents des quatre pays, ils ont revendiqué, entre autres : 1) une intégration qui ne privilégie pas l'aspect commercial ; 2) la reformulation et l'harmonisation de la législation du travail et de la sécurité sociale ; 3) l'élaboration de politiques sociales qui favorisent l'emploi et la formation professionnelle ; 4) la protection des secteurs, régions et pays les plus vulnérables ; 5) la démocratisation du processus via la participation des acteurs sociaux durant la négociation des conflits et des solutions (*Centrales Syndicales*, 1993).

De plus, l'internationalisation de l'action des milieux syndicaux est aussi réalisée par secteur. Ainsi, en octobre 1993, les présidents des syndicats agricoles des pays du MERCOSUL, représentant cinq millions de familles de petits producteurs et six millions de salariés, se réunissaient à Montevideo, afin d'analyser les impacts de l'intégration pour leurs associés et d'élaborer une déclaration largement discutée et divulguée.

Nous nous permettons d'émettre une dernière observation : si, dans les deux documents ci-haut mentionnés, les contradictions de l'actuel modèle d'intégration sont significatives entre pays de l'hémisphère sud, elles le seront *a fortiori* entre pays asymétriques des hémisphères sud et nord.

En ce qui concerne le pouvoir exécutif, il est intéressant de se demander maintenant qu'elle est la position de ceux qui décident. En nous basant sur la thèse selon laquelle les changements sont possibles dans le réseau gouvernemental si les intervenants et les usagers s'unissent afin d'en arriver à une plus grande démocratisation à divers niveaux (Vaillancourt, 1993), nous constatons le développement timide, mais réel, de nouveaux rapports entre gouvernement et société civile, dans le contexte de la redémocratisation de plusieurs pays de l'Amérique latine au cours des quinze dernières années.

En analysant, à titre d'exemple, le processus le plus ambitieux et avancé d'intégration, celui du MERCOSUL, nous constatons que même si le traité fut élaboré de manière peu démocratique, présentement, les gestionnaires gouvernementaux de ce marché commun accèdent peu à peu aux revendications formelles des travailleurs. Ainsi, un lieu institutionnel non prévu dans le traité, soit le sous-groupe 11, traitant des relations de travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, a été créé, grâce aux pressions des travailleurs et à l'ouverture des décideurs publics.

Ces mêmes décideurs ont également contribué à construire un canal spécifique de représentation entre, d'un côté, les acteurs clés de l'intégration, c'est-à-dire, le capital, le travail et les consommateurs et, de l'autre, le niveau gouvernemental, en créant un forum de débat public sur l'intégration en cours ; ce forum se réunit régulièrement avec tous les acteurs en jeu, incluant le pouvoir législatif ; il favorise aussi des alliances entre les nombreux mouvements sociaux participant au processus. Afin de démocratiser et faire avancer l'intégration, ces mêmes décideurs publics ont aussi mis sur pied des réunions internationales bisannuelles de producteurs, de travailleurs et de consommateurs, par produit, tant au niveau primaire que secondaire. Ainsi, un dialogue s'établit ; de nouveaux espaces permettant l'éclosion de nouvelles pratiques sociales sont créés.

Ces exemples ne sont pas toujours règle commune. En raison des nombreux régimes autoritaires qui ont prédominé durant longtemps dans la région et de la crise économique, politique et sociale que plusieurs pays vivent aujourd'hui, plusieurs décideurs publics qui négocient ou accompagnent les accords d'intégration ne favorisent pas la participation de la société civile et sont peu sensibles aux revendications des acteurs sociaux, vus comme figures de l'opposition.

En ce qui concerne le pouvoir législatif, il est évident que les mouvements sociaux et la société civile peuvent et doivent poser des questions et faire pression sur leurs parlements, non seulement avant la sanction d'un accord, mais aussi après. Des organismes du réseau non gouvernemental et quelques décideurs publics commencent déjà à exercer des pressions, afin que les lois nationales les plus avancées qui défendent la qualité de vie des consommateurs ou la protection de l'environnement, ne soient pas contestées et considérées barrières commerciales par une législation supranationale de libre-commerce.

Les acteurs sociaux commencent à faire des pressions sur l'actuel Parlement latino-américain, afin qu'il devienne plus représentatif et doté de pouvoirs plus exécutifs et contribue à ce que le régionalisme en cours présente un visage de plus en plus démocratique. En ce qui concerne le MERCOSUL, l'article 24 du Traité prévoit la formation d'une commission parlementaire qui sera l'embryon d'un futur parlement du MERCOSUL. Sous la pression des organismes communautaires, cette commission a voté une résolution, en vertu de laquelle, tout pays membre qui reviendrait à une dictature militaire serait immédiatement expulsé du Marché commun. La même commission, composée de seize députés de chaque pays, convoque des audiences publiques, permettant ainsi à divers mouvements sociaux et aux gestionnaires gouvernementaux d'exposer et de débattre leur point de vue, ce qui aurait pour effet de démocratiser davantage le processus.

CONCLUSION

La grande majorité des mouvements sociaux de l'Amérique latine sont en faveur de l'intégration régionale ; cependant, ils estiment que le processus en cours est trop restreint et favorise beaucoup plus le capital que le travail, en particulier les grandes entreprises transnationales. Quant à l'intégration à l'hémisphère nord, via l'ALENA, les asymétries actuelles incitent à croire qu'elle devrait être reportée au prochain millénaire.

Malgré toutes les contradictions présentes dans la région, les acteurs sociaux croient en l'idée d'intégration et perçoivent des espaces ouverts qu'ils sont prêts à occuper. Certains changements peuvent s'opérer. Qui avait prévu, il y a à peine dix ans, les rapides changements survenus récemment dans les pays de l'Est ou encore que Nelson Mandela, en prison à l'époque, deviendrait président de l'Afrique du Sud en 1994 ? L'Amérique latine peut changer. D'autres « Chiapas » pourront surgir. En 1995, plusieurs nouveaux gouvernements accèderont au pouvoir. Des alliances sont possibles et doivent être construites, non seulement entre les mouvements sociaux de l'hémisphère sud, mais aussi entre ceux des trois Amériques.

Bibliographie

- BRUNELLE, Dorval et Christian DEBLOCK (sous la direction de) (1994). *L'Amérique du Nord et l'Europe communautaire : Intégration économique, intégration sociale ?* Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 459 p.
- CARNOY, Martin *et al.* (1993). *The New Global Economy in the Information Age : Reflections on our Changing World*, University Park, The Pennsylvania State University, 170 p.
- CENTRALES SINDICALES (1993). « Las centrales sindicales frente al MERCOSUR », *Nueva Sociedad*, n° 126, juillet-août, 176-178.
- CEPALC (1994). *Le régionalisme ouvert en Amérique latine et aux Caraïbes*, Santiago, Nations Unies, 125 p.
- DEBLOCK, Christian et Dorval BRUNELLE (1993). « Une intégration régionale stratégique : le cas nord-américain », *Études internationales*, vol. 24, n° 3, septembre, 595-629.
- FLOWERAKER, Joe (1993). « Political Actors of Civil Society : Winners and Losers », dans SMITH, Peter (sous la direction de), *The Challenge of Integration : Europe and the Americas*, New Brunswick, Transaction Publishers, 279-302.
- FLOWERAKER, Joe (1994). *From NAFTA to WHFTA ? The Prospects for Hemispheric Free Trade*, Atlanta, 17^e Congrès de Latin American Studies Association, 10-12 mars 1994, 17 p.
- FUENTES, Juan Alberto (1994). *Prospects of Open Regionalism in Latin America*. Montréal, Séminaire ayant pour thème « Latin America and the International Economic System in the 1990s : Macro-level Adjustment Policies and their Alternatives », 6-8 avril 1994, 15 p.

- GRINSPUN, Ricardo et Robert KREKLEWICK (1994). *Consolidating Neoliberal Reforms: « Free Trade » as a Conditioning Framework*. Atlanta, 17^e Congrès de la Latin American Studies Association, 10-12 mars 1994, 22 p.
- HAKIM, Peter (1993). « Western Hemisphere Free Trade: Why Should Latin America Be Interested ?, *Annals*, n° 526, mars, 121-134.
- PALAU, Tomás (1993). « Os pequenos produtores rurais no Paraguai », dans Instituto de estudos sócio-econômicos, *Viabilidade do pequeno produtor rural no processo de integração nacional, caso MERCOSUL*, Brasília, INESC, 39-43.
- RODRÍGUEZ, Juan Manuel (1993). « El movimiento sindical ante los procesos de integración », *Nueva Sociedad*, n° 126, juillet-août, 144-155.
- SCHVARZER, Jorge (1994). *La reforma económica en la Argentina. Qué fuerzas sociales para qué objetivos ?* Montréal, Séminaire ayant pour thème « Latin America and the International Economic System in the 1990s: Macro-level Adjustment Policies and their Alternatives », 6-8 avril 1994, 17 p.
- SINCLAIR, Jim (sous la direction de) (1992). *Crossing the Line*, Vancouver, New Star Books, 188 p.
- TOURAINÉ, Alain (1991). « Face à l'exclusion », dans BAUDRILLARD, Jean *et al.* *Citoyenneté et urbanité*, Paris, Esprit, 165-173.
- VAILLANCOURT, Yves (1993). « Trois thèses concernant le renouvellement des pratiques sociales dans le secteur public », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 6, n° 1, printemps, 1-14.
- WESTON, Ann (1994). *The NAFTA Papers: Implications for Canada, Mexico and Developing Countries*, Ottawa, The North-South Institute, 123 p.